



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Affaire suivie par : Angie Lauprêtre
Bureau des politiques publiques et de
l'appui territorial

Nantes, le
21 JUIL. 2021

Le Préfet de Loire-Atlantique



à

Monsieur le maire

Hôtel de ville - 10 Rue de la Fontaine
44420 LA TURBALLE

En communication à M. le sous-préfet de Saint-Nazaire

*En communication à M. le président de la Communauté
d'agglomération de la Presqu'île de Guérande
Atlantique*

Objet : Projet de classement des Espaces Boisés Classés au PLU de La Turballe

L'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) a été sollicité, au titre de l'article L121-27 du code de l'urbanisme, sur le projet de classement des Espaces Boisés Classés (EBS) dans le plan local d'urbanisme de la Turballe.

La CDNPS, réunie en formation sites et paysages, a examiné ce dossier le 6 juillet 2021. Elle a émis un avis favorable à l'unanimité.

Compte tenu de la position adoptée par cette instance, je vous informe que je donne mon accord au projet de classement des espaces boisés significatifs dans le plan local d'urbanisme de la Turballe.

Le préfet
pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète chargée de mission pour la
politique de la ville et l'insertion
économique et sociale,


Nadine CHAIB